



RESPONSABLE DE LA RÈGLEMENTATION BANCAIRE

TYPES DE POSTES RATTACHÉS À L'EMPLOI :

> **Chef du service crédits et réglementation.**

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE DE L'EMPLOI* :

Apporter son expertise juridique et opérationnelle en matière de droit bancaire aux différents acteurs œuvrant dans le domaine financier. Analyser les risques réglementaires et proposer des solutions adaptées.

ACTIVITÉS PRINCIPALES** :

- Adaptation des conditions contractuelles clients aux évolutions réglementaires et/ou jurisprudentielles bancaires.
- Analyse et validation des aspects juridiques financiers des nouveaux produits et services bancaires.
- Apport de son expertise en matière de droit bancaire à tout demandeur interne et externe.
- Participation à la mise en place de normes et procédures.
- Rédaction ou participation à la rédaction des notes et des recommandations pour les opérationnels des services financiers.
- Rédaction et suivi des différents contrats bancaires.
- Suivi des évolutions réglementaires, juridiques, fiscales spécifiques au secteur bancaire.

ACTIVITÉS SECONDAIRES :

COMPÉTENCES REQUISES*** :

savoirs

Connaissance :

- De la réglementation et des fondamentaux en rapport avec son domaine d'intervention.
- Approfondie de l'ensemble des risques bancaires.
- Des caractéristiques des services et produits bancaires.
- Approfondie en gestion financière.

savoir-faire

- Appréhender les normes étrangères sur des marchés spécifiques.
- Assurer un rôle d'alerte.
- Prendre des décisions.
- Partager son savoir au sein d'une communauté professionnelle (partage de connaissances).
- Maîtriser la gestion des risques.
- Identifier un problème, établir un diagnostic.
- Savoir formuler des propositions et préconisations d'actions.
- Interpréter correctement les textes de loi, les règlements et la jurisprudence en matière de droit bancaire.
- Mettre en œuvre des procédures et des règles.
- Adapter ses connaissances techniques et financières avec le marché.

comportements professionnels

- Sens de l'initiative.
- Esprit d'analyse et de synthèse.
- Rigueur.
- Sens de l'organisation et de la planification.
- Esprit critique.
- Esprit d'équipe.
- Savoir convaincre.
- Créativité.
- Sens de l'anticipation.
- Réactivité.
- Autonomie.



PARTICULARITÉS D'EXERCICE DE L'EMPLOI :

CONDITIONS D'ACCÈS À L'EMPLOI :

Prérequis à l'emploi

BAC + 4 ou 5 de type école de commerce ou d'ingénieur avec 3 à 5 ans d'expérience (domaine bancaire, comptable ou audit).
Master en droit fiscal, droit des affaires, droit bancaire, sciences juridiques et financières et/ou gestion financière.

Formations nécessaires à l'emploi

PROXIMITÉ AVEC D'AUTRES EMPLOIS :

Chargé du contrôle interne bancaire - Chargé d'études juridiques.

EXEMPLE(S) DE PARCOURS DE CARRIÈRE :

Possibilités d'emplois précédents

Chargé du contrôle interne bancaire.

Evolutions potentielles vers d'autres emplois

Responsable des affaires juridiques.

Directeur.

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI :

Facteurs clés d'évolution à moyen terme

Conséquences sur les activités et les compétences

**Définition synthétique de l'emploi : Il s'agit à la fois de la finalité, de la raison d'être et de la contribution attendue de l'emploi.*

*** Activités principales : Il s'agit des principaux ensembles d'actions ou d'opérations qui permettent de réaliser la mission de l'emploi.*

****Compétences requises : Les compétences pour occuper un emploi de référence se déduisent des activités. C'est une combinaison de savoirs et de savoir-faire mobilisés en situation de travail et nécessaires à la réalisation des activités. Il est à noter que les compétences citées pour un emploi de référence sont des compétences cibles, leur niveau de maîtrise peut être différent en fonction du poste occupé dans cet emploi.*